



Conseil général
Proposition

A0910-CG-060

Une conjoncture teintée par le budget québécois

Les 26, 27 et 28 mai 2010

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Introduction

Il y a des périodes où le regard porté sur la conjoncture québécoise et canadienne nous permet d'observer une réelle volonté de construire une société fondée sur l'éthique, la solidarité et la justice sociale. Actuellement, cette volonté n'existe pas. Au Québec, ce troisième mandat du gouvernement Charest prend des airs de fin de règne alors que la classe politique libérale perd toute légitimité à la suite des allégations de malversations sur lesquelles le premier ministre refuse de faire toute la lumière. Cette perte de confiance s'amplifie devant les choix budgétaires de l'équipe Charest/Bachand qui viennent saper les assises du projet collectif québécois. Au Canada, on assiste au triste spectacle d'un parlementarisme dysfonctionnel dominé par un premier ministre assoiffé de contrôle, incapable de transparence et qui cherche par tous les moyens à bâillonner l'opposition, qu'elle soit parlementaire ou issue des groupes sociaux progressistes.

Dans un tel contexte, le défi de construire un front social large prend tout son sens pour construire une société vraiment démocratique qui place au cœur de son projet l'égalité des chances, la justice et la solidarité.

1. La situation au Québec

Il voulait réinventer le Québec

Dans une longue entrevue accordée en avril dernier à Antoine Robitaille, journaliste au journal *Le Devoir*, le premier ministre Jean Charest avouait ceci :

Moi, j'aimerais qu'on puisse dire que j'ai changé le Québec. [...] Ma contribution, ça a été de repositionner le Québec, lui donner une plus grande place dans le monde et dans le reste du Canada. Et d'avoir ouvert le Québec à un nouveau développement. À la fois sur le plan économique, en faisant du Québec un leader de cette nouvelle économie qui va être fondée beaucoup sur l'environnement, sur une économie qui va être décarbonisée, dans le domaine de l'énergie. Une des choses auxquelles je tiens, c'est de développer la société québécoise en l'ouvrant à la mobilité de la main-d'œuvre. En faisant en sorte que le Québec puisse être un pôle d'attraction pour des cerveaux et des talents. La raison pour laquelle ça me tient à cœur, c'est que la démographie nous amène à poser ces gestes¹.

Il voudrait aussi qu'on se souvienne qu'il « a voulu éviter les erreurs du passé où des décisions budgétaires ont eu des conséquences graves à long terme sur le développement des programmes au Québec² ». Parce que pour ce gouvernement, la situation dramatique des finances publiques résulte des erreurs des gouvernements précédents et n'est pas liée à ses propres choix budgétaires.

¹ ROBITAILLE, Antoine (2010). « Le premier ministre Jean Charest en entrevue exclusive au *Devoir* - "J'aimerais qu'on puisse dire que j'ai changé le Québec" », *Le Devoir* (17 et 18 avril), p. A-6.

² Robitaille, 2010, p. A-6.

Certes, il y a fort à parier que nous allons nous souvenir du gouvernement Charest, mais peut-être pas pour les raisons qu'il souhaite. Au fil des dernières semaines, la question des retours d'ascenseurs aux contributeurs de la caisse électorale du Parti libéral du Québec (PLQ) a suscité bien des remous : les places en garderie privée attribuées à des donateurs généreux du PLQ ; les contributions des firmes d'ingénierie-conseil et leurs prête-noms ; les soupçons qui entourent la nomination des juges ou, encore, les allégations concernant l'octroi d'un permis de port d'arme à un ami du parti. Toutes ces révélations doivent être prises au sérieux à la lumière de l'enquête du journal *Le Devoir* sur le financement des partis politiques. « Ainsi, de 2003 à 2008, le PLQ a reçu chaque année en moyenne 8,37 millions de dollars, soit presque deux fois plus que durant son séjour dans l'opposition³. » À l'inverse :

Lorsqu'il était au pouvoir de 1994 à 2002, le PQ amassait en moyenne 4,68 millions de dollars par année. Une fois dans l'opposition, de 2003 à 2008, les dons ont été en moyenne de 4,83 millions de dollars par année, soit une variation minime. En fait, le PQ a reçu en moyenne plus d'argent des contributeurs depuis qu'il est dans l'opposition⁴.

Cet effondrement de l'éthique et du sens de l'intérêt public, conjugué aux décisions politiques et économiques prises par ce gouvernement, a provoqué des dégâts qu'il faudra des années pour réparer, sans compter la crise de légitimité et d'intégrité qui traverse les institutions politiques actuellement.

Le passé qui nous rattrape

Le gouvernement Charest s'était fait élire en tablant sur certaines valeurs, notamment sur cette affirmation que l'État est « un instrument au service de la réussite des citoyens », dont les missions essentielles sont la santé, le savoir, la prospérité et la sécurité auxquelles il faut appliquer certains principes de gestion : la qualité des services aux citoyens, la transparence et l'efficacité, la décentralisation, le partenariat et l'imputabilité. Les partenaires de l'État que sont les municipalités, les organismes communautaires et les entreprises privées doivent être associés pour remplir ces missions essentielles. En contrepartie, ils deviennent imputables des responsabilités qui leur seront confiées et des ressources afférentes devant les élus de l'Assemblée nationale.

La mise en œuvre de cette vision de l'État s'est déployée dans un plan de travail sur la révision des structures et des programmes portant sur l'exercice large de la réingénierie. À l'époque, les plans ministériels devaient, notamment, faire ressortir les dédoublements entre les ministères, déterminer les lois ou les règlements exigeant un niveau de service ou d'intervention du gouvernement difficile à

³ CASTONGUAY, Alec (2010). « Financement des partis politiques - Le pouvoir attire plus les contributeurs du PLQ que ceux du PQ », *Le Devoir* (15 avril), p. A-3.

⁴ Castonguay, 2010, p. A-3.

satisfaire parce que, disait-on, les structures et les règles d'admissibilité sont inadéquates ou complexes ou que la croissance des coûts est incontrôlable.

Ce gouvernement comptait aussi sur la mise en œuvre de solutions issues des plans ministériels qui devaient prévoir le délestage, l'abolition, le partenariat, la privatisation, et chiffrer les économies estimées. Le partenariat public-privé, le recours à la sous-traitance, la prise en charge d'activités par les administrations locales, régionales ou par des organismes communautaires à but non lucratif constituaient quelques-unes des avenues à explorer. Ces orientations répondaient à la lettre aux pistes d'action proposées par le Conseil du patronat qui demandait « la diminution de 30 % sur cinq ans de la taille de la Fonction publique » et la transmission au privé « comme la buanderie dans les établissements de santé ou la construction et l'entretien des infrastructures routières et souterraines⁵ ».

D'entrée de jeu, un document interne préparé en août 2003 par le sous-secrétariat à la réingénierie de l'État soulignait qu'il n'y avait « aucun consensus social sur ce que sont ou devraient être les missions essentielles de l'État d'où difficulté d'adéquation de la redéfinition du rôle de l'État avec les valeurs fondamentales de la société québécoise⁶ ». Donc, le bar était ouvert pour les propositions de compressions. Une fois ce premier travail accompli, le gouvernement avait fait appel à des firmes-conseils pour l'accompagner dans la réingénierie de l'État pour la production des rapports et des études.

Toute cette réingénierie se concoctait sans débat public, sans débat à l'Assemblée nationale, au-dessus de la tête des députées et députés, dans des officines privées, et ce, au mépris de la démocratie. Nous étions loin d'une réforme des institutions démocratiques et d'une valorisation du rôle des députées et députés.

Aujourd'hui, même si le vocabulaire a changé, l'idée est restée la même. Au fil des ans, nous sommes passés d'un gouvernement d'inspiration keynésienne à un gouvernement facilitateur, à un gouvernement du faire faire au service du libre marché. Et c'est cette logique qui ressort du dernier budget du gouvernement Charest et des orientations déposées par la présidente du Conseil du trésor.

Le budget Charest/Bachand mouture 2010

L'analyse de ce qui se produit actuellement au gouvernement nous ramène donc aux années de la « Tornade libérale » du gouvernement Charest. La présidente du Conseil du trésor aura beau dire qu'il ne sera pas question d'utiliser la tronçonneuse, les faits parlent déjà.

⁵ PLANTEVIN, Jérôme (2003). « Cinq pistes d'action pour le gouvernement de Jean Charest », *Les Affaires* (27 septembre), p. 14.

⁶ Pour plus d'information concernant l'analyse de la situation en 2003, faire référence au document présenté au Conseil général en octobre 2003, intitulé *Pour une analyse de la conjoncture* (A0304-CG-005).

Fidèle à son habitude, le gouvernement a sollicité un ensemble « d'experts » pour dresser le tableau de l'économie québécoise en vue de la préparation du budget du Québec. Tout comme en 2003, les mantras sont les mêmes, à quelques nuances près. Depuis des mois, voire des années, les chantres de la déréglementation et les apôtres des hausses des tarifications monopolisent le devant de la scène publique pour critiquer l'État social et revendiquer un État minimal. Cette fois-ci, nous avons eu droit aux « fascicules » publiés par des économistes choisis par le gouvernement dans le cadre des travaux du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, coprésidé par Raymond Bachand et Robert Gagné, économistes, qui nous conviaient à une révolution culturelle. Puis, le 23 février 2010, neuf personnes⁷ ont signé dans *La Presse* un texte intitulé « S'attaquer aux abus ». Pour ces auteurs, l'éléphant dans le salon est notre endettement collectif croissant. Pour y remédier :

Le seul moyen de sortir de ce borborygme, c'est d'amener tous les secteurs de la société à pousser à la roue : les structures, les employés et les fournisseurs de l'État ; les entreprises, individus et organismes qui bénéficient des programmes économiques et sociaux ; les contribuables⁸.

Les principes de solidarité mis à l'écart

Tout au long des consultations budgétaires, le message du ministre Raymond Bachand se déclinait en quatre points : réaliser l'équilibre budgétaire d'ici quatre ans, ajuster la croissance des dépenses à celle des revenus, mieux dépenser et mieux taxer, et réduire la dette.

Avec ce budget, le ministre des Finances répond à l'invitation des lucides et consorts et endosse leur idée de la révolution culturelle qui tient en une phrase : « quelle est la juste part que moi, comme citoyen, je dois payer et que la collectivité doit payer⁹ ? » Jouant de l'idéologie plus que de la démonstration, il nous assène ce mantra économique : « tout le monde le dit : il ne faut pas toucher aux impôts sur le revenu ni à ceux des entreprises pour ne pas nuire à la compétitivité du Québec ». Sans aucune gêne, il nous impose, pour les années futures, une contribution additionnelle au financement du budget québécois, tout en accentuant les compressions des dépenses de l'État qu'il décline à grand renfort de publicité dans les quotidiens du Québec¹⁰.

⁷ Les signataires sont : Ryan Hillier (fondateur, Corruption/ZÉRO) ; Jonathan Plamondon (président, Force Jeunesse) ; Jean-David Tremblay-Frenette (président) et Paul Saint-Pierre Plamondon (cofondateur, Génération d'idées) ; Jean-Félix Chénier (président), Robert Demers (secrétaire) et Jacques Légaré (conseiller, Le Pont entre les générations) ; Jean-Pierre Aubry et Paul Daniel Muller (économistes-conseils).

⁸ COLLECTIF D'AUTEURS (2010). « S'attaquer aux abus », *La Presse* (23 février), p. A-21.

⁹ DUTRISAC, Robert (2010). « Hausse des tarifs publics - Quelle révolution culturelle ? », *Le Devoir* (25 février), www.ledevoir.com/politique/quebec/283834/hausse-des-tarifs-publics-quelle-revolution-culturelle (Consulté le 18 mai 2010).

¹⁰ Voir l'Annexe 1.

La mise en œuvre du budget Charest/Bachand va bon train avec le dépôt du projet de loi n° 100 qui vise notamment à :

- Interdire les primes au rendement dans l'ensemble de la fonction publique et des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux (sauf pour certaines sociétés d'État qui ont des concurrents dans le privé !)
- Réduire de 25 % les budgets de publicité, de formation et de déplacement ;
- Réduire de 10 % les frais administratifs ;
- Créer le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux qui sera financé par la contribution santé ;
- Créer le Fonds de financement des infrastructures routières et de transport en commun financé par la taxe sur les carburants, les droits sur les permis de conduire et les droits d'immatriculation.

Parallèlement, le Conseil du trésor poursuit l'implantation des mesures visant à « améliorer la performance » des ministères. Un premier projet de loi a été déposé, le projet de loi n° 104, Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental. Il vise l'abolition du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, du Conseil de la famille et de l'enfance, du Conseil des aînés, du Conseil des relations interculturelles, du Conseil permanent de la jeunesse et du Conseil de la science et de la technologie. À l'automne, un autre projet de loi viendra concrétiser les intentions gouvernementales et visera, cette fois, le Conseil des services essentiels et, surtout, la Commission de l'équité salariale¹¹.

De son côté, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, a déposé le projet de loi n° 67. Actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, ce projet vise à fusionner deux organismes, soit le Conseil du médicament et l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), pour en créer un nouveau : l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Or, aucun de ces deux organismes n'a fait l'objet d'une évaluation publique de leur fonctionnement ou de critiques de leur efficacité. Jamais il n'a été soulevé sur la place publique qu'un autre modèle, meilleur, devrait avantageusement les remplacer.

La fusion proposée par le gouvernement est un prétexte pour mettre sur pied un organisme péripublic régi par une nouvelle forme de gouvernance, hors du champ de la fonction publique. Cette fusion proposée équivaut à créer une fonction publique parallèle chargée de documenter et d'influencer les décisions politiques et l'administration publique à la fois sur la qualité, la pertinence et la rationalisation de l'offre de services. La création de l'INESSS est loin de correspondre aux priorités de la population et des intervenants du réseau ; ces priorités étant l'accès aux soins et aux services et le développement de services à domicile. Donc, en plus de soulever

¹¹ Pour plus de renseignements sur les fusions et les abolitions, vous pouvez consulter le document A0910-CG-062.

de sérieuses questions au regard des priorités publiques, le projet de l'INESSS en soulève également au regard de la gouvernance publique. Pourtant, le gouvernement y investira deux fois plus d'argent que ne coûtaient, ensemble, les deux anciens organismes, soit 20 millions de dollars par année.

Pour faire passer sa stratégie de compressions, le gouvernement a aussi lancé une révision des programmes d'aide aux entreprises qui reçoivent chaque année environ 3,2 milliards en aide financière dont 2,2 milliards en crédits d'impôt et plus de 900 millions en prêts. Comme en 2003, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Clément Gignac, s'appuiera, encore une fois, sur des experts du privé pour procéder à cette analyse.

Devant le tollé de protestations soulevé par les versements de primes aux administrateurs des sociétés d'État¹², le gouvernement a dû se résoudre à intervenir. Par contre, les compressions budgétaires n'affecteront pas les budgets de fonctionnement des cabinets ministériels. Quant à la rémunération des personnes travaillant dans ces cabinets, le gouvernement a aboli les primes au rendement et veut aligner les salaires à ceux négociés avec la fonction publique, sauf que les règles de dérogation déjà prévues pourront continuer de s'appliquer.

Privatiser encore et encore

Pendant ce temps, le privé continue sa percée et le réseau de la santé est encore une fois dans sa ligne de mire. Nonobstant l'appel pour la réduction et le contrôle des dépenses, le gouvernement va de l'avant avec certains projets en santé et services sociaux, alors que la majorité de la population lui demande d'y mettre un frein¹³. En effet :

Une forte majorité de Québécois s'oppose au projet de franchise santé, ce ticket modérateur de 25 \$ par visite chez le médecin que le gouvernement du Québec veut mettre en place. Au point que 62 % des Québécois souhaitent qu'Ottawa utilise la Loi canadienne sur la santé pour bloquer les intentions du gouvernement Charest.

Il s'agit ici de la création du nouveau fonds dédié à la santé, qui sera financé par une contribution fixe de 200 \$ par année en 2012 et par une franchise sur les visites médicales. Cela vient confirmer, selon André-Pierre Contandriopoulos, professeur titulaire au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal :

[Qu'] à travers les mécanismes de financement de ce fonds, on voit transparaître quelque chose de très radical dans la philosophie même de l'État

¹² Il s'agit d'Hydro-Québec, de la Société des alcools, de Loto-Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec, de la Caisse de dépôt et placement, de la Société générale de financement et d'Investissement-Québec.

¹³ CASTONGUAY, Alec (2010). « Sondage Léger Marketing - Le Devoir - Ottawa doit bloquer la franchise santé », *Le Devoir* (10 mai), www.ledevoir.com/politique/quebec/288699/sondage-leger-marketing-le-devoir-ottawa-doit-bloquer-la-franchise-sante, (Consulté le 20 mai 2010).

par rapport à la santé des gens. Au fond, on est en train de dire que la santé n'est pas uniquement un droit, mais aussi un bien de consommation¹⁴.

L'approche comptable du ministre Bachand et de ses conseillers fait fi de toutes les études qui prouvent que « la franchise, c'est l'équivalent d'une taxe à la maladie, qui freine aussi le recours adéquat aux soins et à la prévention¹⁵ ». Sauf que cette franchise se heurte à la désapprobation des trois quarts de la population et plonge ce gouvernement dans l'embarras et le pousse à chercher une alternative.

Le gouvernement fait aussi fi des interrogations du Vérificateur général du Québec qui questionne fortement le choix de Québec de construire le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) en mode de partenariat public-privé (PPP), confirmant que les analyses en faveur de la réalisation des centres hospitaliers universitaires en PPP n'ont jamais tenu la route. À son avis, l'Agence des PPP a répondu à son mandat en « gonflant le coût du mode conventionnel, en ignorant les désavantages du mode PPP et en minimisant les risques liés au PPP ».

Mais le gouvernement Charest n'a que faire de ces constatations, il va de l'avant. Le 25 mars 2010, au lendemain même de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Infrastructure Québec qui sera dorénavant le moteur des projets en mode de partenariat public-privé, le premier ministre Jean Charest s'organise un gros *show*, en compagnie de la présidente du Conseil du trésor et du ministre de la Santé et des Services sociaux, pour lancer les travaux de modernisation du CHUM en mode PPP. Il fait de même au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), le jour même de la grande manifestation de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, le 1^{er} avril 2010.

Une autre indication d'une privatisation plus poussée nous est fournie par l'augmentation des subventions annuelles allouées aux garderies privées qui surpasseront celles octroyées aux centres de la petite enfance (CPE) et aux garderies en milieu familial. L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) a calculé que les garderies privées ont connu, par rapport au dernier budget, une augmentation trois fois plus grande de leurs subventions servant à couvrir les coûts de système que celles octroyées aux CPE, soit 3,1 % contre 1 %. Le calcul est fait en fonction du nombre de places en garderie qu'il reste à implanter¹⁶.

S'appuyant sur le fait que les étudiantes et étudiants québécois n'assument que 12,5 % de la valeur de leur formation universitaire, le gouvernement du Québec a instauré un programme d'augmentation des frais de scolarité depuis l'année 2006-

¹⁴ RIOUX SOUCY, Louise-Maude (2010). « Santé - À consommer avec modération », *Le Devoir* (3 et 4 avril), p. C-3.

¹⁵ Selon le Docteur Yves Robert, secrétaire du Collège des médecins, cité dans Rioux Soucy, 2010, p. C-3.

¹⁶ GERVAIS, Lisa-Marie (2010). « Plus grande part du budget allouée aux garderies privées qu'aux CPE, "Ce n'est pas de l'argent frais", se défend l'AGPQ », *Le Devoir* (1^{er} avril), p. A-3.

2007. Ainsi, chaque année les étudiantes et étudiants doivent déboursier 50 \$ de plus par session universitaire. Au terme de ce plan, en 2011-2012, les frais de scolarité auront bondi de près de 30 %, à 2 168 \$. C'est à ce moment que les nouvelles augmentations prévues au budget entreront en vigueur. D'ici là, soit à l'automne 2010, le gouvernement veut tenir un sommet sur les sources et les modalités de financement.

Saper les assises de notre projet collectif

On nous annonçait une révolution culturelle. Nous allons plutôt subir une contre-révolution culturelle, une contre-révolution tranquille. Car c'est de cela qu'il s'agit : saper encore plus les assises de l'État social construit au cours des années soixante ; État social qui n'en finit plus de subir les assauts du tout au marché ; État social qu'on veut réduire à un État minimaliste afin de démanteler nos outils collectifs. Pensons aux reculs en matière de francisation alors que le Québec est dans une situation très précaire. En effet, en ce qui concerne l'immigration et l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise, le budget Charest/Bachand envoie un très mauvais message. Il abolit le Conseil des relations interculturelles et supprime 21 classes de français écrit et 10 classes de perfectionnement en français oral, financées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Pour sa part, Emploi-Québec a aboli 35 classes de français destinées aux personnes immigrantes de la région de Montréal.

Il y a quelque chose d'odieux à entendre un serviteur de l'État, le ministre des Finances, qualifier de « vaches sacrées » l'accessibilité, l'universalité des services publics financés par les impôts et les taxes des citoyennes et des citoyens du Québec. Il y a quelque chose d'odieux à qualifier les compressions aux ministères et aux organismes « d'effort du gouvernement ». Pour ce ministre, il est facile de reprendre les lignes idéologiques des lucides et de nous annoncer qu'il faut en finir avec la « culture de la gratuité », car comme il le dit lui-même, il met en place un « étau graduel ».

Plus encore, en présentant ce budget, le gouvernement Charest reprend sous une forme déguisée son credo de 2003, « sa fameuse réingénierie », et accentue la rupture avec la social-démocratie québécoise, comme l'a démontré éloquemment Benoît Lévesque, sociologue et professeur émérite de l'UQAM, dans la page *Idées* du journal *Le Devoir* :

La vision économique du ministre est tronquée. Il affirme sans broncher « que les taxes à la consommation freinent moins la croissance économique que les impôts sur le revenu personnel des individus ». Une analyse plus équilibrée exigerait de considérer également les conséquences néfastes d'une taxation régressive, comme l'ont fait en 2009 les économistes Stiglitz, Sen et Fitoussi dans leur Rapport sur la mesure de la performance économique et du progrès social. Un fardeau fiscal trop lourd pour les moins nantis peut avoir des

conséquences négatives non seulement sur la qualité de vie de l'ensemble de la société, mais aussi sur son développement économique¹⁷.

Ces ponctions dans les revenus de ménages, prévues au budget Charest/Bachand, accentueront la tendance observée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS) et le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). En effet, selon leur recherche conjointe les écarts de revenu entre les riches et les pauvres se creusent.

Les familles québécoises appartenant à la moitié la plus pauvre au Québec ont travaillé en moyenne 12,8 semaines de plus par année entre 2003 et 2006 qu'elles le faisaient entre 1976 et 1979. Leurs salaires et autres revenus de marché ont néanmoins reculé de 10,1 % durant la même période en dollar constant, en dépit d'une croissance économique totale de 71 %¹⁸.

Dans un tel contexte, on ne peut se surprendre de la dégringolade du gouvernement Charest dans les sondages. Malgré tout, Jean Charest persiste et signe : il va garder le cap sur le budget et résister devant les pressions de la population. Ne reculant devant aucune stratégie médiatique comme un conseil des ministres décontracté un dimanche d'avril, il peut compter sur l'appui de ses amis du Groupe Gesca, propriété exclusive de Power Corporation, ou, encore, de Quebecor pour relayer ses messages. Pensons à André Pratte, éditorialiste à *La Presse*, qui se fait fort de déboulonner ce qu'il qualifie de « dogme canadien » en s'appuyant sur le fait que le Canada est le seul pays qui a enchâssé dans une loi les principes qui fondent le système de santé. Plus encore, selon lui :

Cette sacralisation a un prix : elle paralyse le système de santé, décourage l'expérimentation, impose une logique de statu quo, dans un contexte où il faudra au contraire innover¹⁹.

Le gouvernement Charest peut aussi être assuré que ses alliés de la droite économique continueront à déverser leur message, comme celui de Marcel Boyer de l'Institut économique de Montréal (IEDM) et de CIRANO qui estime que maintenir le statu quo, c'est subventionner les nantis. Il pourra aussi compter sur Gilles Paquet de l'Université d'Ottawa qui considère que « la Révolution tranquille a essentiellement été tranquillisante et déresponsabilisante. On commence à s'inquiéter, c'est bon signe. Mais l'inquiétude ne suffira pas. Une nouvelle révolution culturelle est nécessaire²⁰ ». Tiens donc !

¹⁷ LÉVESQUE, Benoît (2010). « Budget Bachand - Une rupture avec la social-démocratie québécoise », *Le Devoir* (13 avril), p. A-7.

¹⁸ DESROSIERS, Éric (2010). « Travailler plus pour gagner moins », *Le Devoir* (20 mai), p. A-1.

¹⁹ PRATTE, André (2010). « La loi, c'est la loi ? », *La Presse* (19 avril), p. A-21.

²⁰ PAQUET, Gilles (2010). « La Révolution tranquille – Les dérapages sont venus d'un étatisme excessif, le débloccage devra venir d'une nouvelle gouvernance », *La Presse* (13 avril), p. A-18.

Il espère surtout que la campagne médiatique prévue pour mieux expliquer le budget à la population permettra de convaincre la population du bien-fondé des orientations budgétaires.

Comment conclure cette partie ? J'emprunterai à Jean-Robert Sansfaçon cette réflexion :

Il ne faut jamais prendre pour vérités les déclarations des prophètes de malheur. Au cours des vingt dernières années, plus d'un économiste, journaliste ou homme d'affaires a tenté de convaincre le bon peuple qu'il avait tout faux, que le seul modèle économique porteur d'avenir était celui du laisser-faire assorti d'un affaiblissement du rôle des États, perçus comme des empêcheurs de tourner en rond et des vampires assoiffés d'impôts.

Or, l'histoire économique contemporaine nous enseigne que l'État n'est pas moins utile au progrès social et économique des nations que ne le sont les entreprises de production de biens et services, en plus d'agir à titre de régulateur indispensable en temps de crise. Sans les centaines de milliards de fonds publics injectés par les gouvernements du monde entier, dont les États-Unis et l'Angleterre, ces bastions du libéralisme, les plus grands établissements financiers se seraient écroulés et auraient entraîné la planète entière dans leur chute²¹.

Un code de déontologie, ça presse

L'attitude du premier ministre Charest à l'égard des contributions au PLQ ou, encore, envers les comportements de certains membres de son parti contribue à alimenter le cynisme et la perte de confiance de la population envers les personnes élues soupçonnées d'être largement incapables de comportements éthiques. Voici deux exemples tirés du discours de Jean Charest :

Le bon sens le dit, on ne va pas se compliquer la vie : il doit y avoir plein de gens qui sont dans des services de garde qui s'intéressent à la démocratie et à la politique, et on les encourage à le faire²².

Il peut nous arriver une maladresse, il peut arriver des erreurs. Après tout, la politique, c'est fait par des humains. Mais, depuis l'automne dernier, je peux vous dire que tout est devenu soupçon. Tout prend une ampleur démesurée. Nous devons travailler ensemble pour maintenir la confiance des citoyens²³.

²¹ SANSFAÇON, Jean-Robert (2010). « Le Québec se construit – Un avenir radieux ? », *Le Devoir* (10 et 11 avril), p. G-1.

²² Propos tenus à l'Assemblée nationale, le 5 mai 2010.

²³ Propos tenus devant l'Union des municipalités du Québec et rapportés par CHOUINARD, Tommy (2010). « Charest veut un code d'éthique avant l'été », *La Presse* (14 mai), p. A-14.

Ce qui est choquant dans ces propos, c'est la banalisation des gestes posés et l'incapacité du premier ministre à affronter directement la situation. Il se retranche plutôt derrière la commission Bastarache ou, encore, le projet de loi n° 48 intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Ce projet propose un code de déontologie qui inscrirait les obligations et les devoirs des députées et députés, et des ministres sous peine de sanctions. À la lecture de ce projet, il devient évident que l'éthique est peu présente dans le texte de loi. Peut-être justement parce que l'éthique qui renvoie à une autorégulation responsable des individus ne se règle pas. Par contre, le code de déontologie proposé, s'il est adopté, s'apparentera au modèle juridique en vigueur dans les associations professionnelles qui codifie les règles et les sanctions, et crée un mécanisme d'enquête sur les plaintes. C'est un pas dans la bonne direction, sauf que cela ne règle pas les questions éthiques, surtout qu'il existe déjà une infrastructure en éthique au gouvernement visant la fonction publique. Il s'agit d'un réseau de personnes répondantes avec pour mandat le conseil, la formation et le soutien pour le développement de comportements éthiques. Pourquoi ne pas avoir choisi d'élargir ce réseau aux élus ? Car s'il est un élément qui est majeur, c'est justement la formation et le conseil.

La résistance à ce gouvernement

On ne peut nier que l'opposition ne ménage aucun effort pour talonner ce gouvernement. Cependant, on doit aussi s'inquiéter de certaines des propositions de la direction du Parti québécois (PQ) qui emprunte trop souvent au discours des lucides, notamment sur la réduction du panier de services en santé ou sur la bureaucratisation de la fonction publique. De son côté, Québec solidaire, malgré toute l'énergie du député Amir Kadir, ne peut porter seul la résistance aux politiques gouvernementales. Au sein de la société québécoise, il existe différentes coalitions qui font de l'éducation populaire et développent des mobilisations sur des enjeux particuliers. Le 1^{er} avril dernier, nous avons pu constater la grogne de la population, alors que 15 000 personnes ont défilé dans les rues de Montréal à l'appel de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics sous le thème *La richesse existe. Prenons-là où elle est.*

Le Québec a besoin de plus que cela. C'est un véritable front social large qu'il faut construire. Certes, il nous faut dénoncer les politiques gouvernementales, particulièrement les nouvelles orientations budgétaires, mais il en faut encore plus. C'est la revalorisation du rôle d'un État social qu'il faut porter. Nous sommes capables d'articuler une manière d'appréhender le développement économique qui s'attaque aux inégalités entre les personnes et aux inégalités territoriales. Nous devons repenser notre fiscalité pour assurer une véritable redistribution d'une partie des richesses à toute la population et favoriser réellement l'égalité des chances au sein de la société québécoise. Nous devons entrer en résistance et engager des débats et des mobilisations citoyennes autour de cette grande question qu'est la sauvegarde du service public sur la base des valeurs que nous défendons tous.

Pour réaliser ce front social large, les centrales syndicales doivent se coaliser. Il faut que ce front commun, qui a pu revivre pour cette négociation, poursuive son travail d'éducation politique et économique, se place en mode de proposition et mobilise largement. Nous avons pu réussir ce défi au cours des années 70 alors que nous souhaitons une société plus juste et plus équitable économiquement. Nous pouvons, sans réécrire l'histoire, reprendre le *leadership* d'un tel front commun.

2. Du côté du Canada

La situation qui prévaut au gouvernement fédéral nous invite à nous interroger sur ce qui fonde la démocratie parlementaire²⁴. Selon Peter Russell, politologue : « notre démocratie parlementaire est dysfonctionnelle quand nous élisons des gouvernements minoritaires et elle perd sa pertinence quand nous élisons des gouvernements majoritaires²⁵ ».

À Ottawa, même minoritaire, le gouvernement Harper se comporte comme s'il était majoritaire. Selon la politologue Jennifer Smith, de l'Université Dalhousie : « la centralisation du pouvoir est telle que le bureau du Conseil privé [le ministère central] s'est pratiquement transformé en une bureaucratie parallèle soumise aux ordres du bureau du premier ministre²⁶ ». À titre d'exemple, on retrouve le bâillon imposé aux chercheurs en environnement. Dorénavant, le protocole de relations avec les médias interdit à ces scientifiques de s'adresser directement aux médias. En vertu d'un document intitulé *Si un média vous contacte directement*, il est précisé que « tous les appels doivent être référés au quartier général des relations avec les médias ». Plus encore, ces scientifiques doivent aviser leur supérieur immédiat et le conseiller en communication de telles demandes. Et si l'autorisation de répondre aux questions des journalistes leur est accordée, « ils doivent au préalable écrire "les réponses détaillées" qu'ils lui fourniront. Puis, ils doivent rédiger un rapport après l'entrevue²⁷ ».

Ce mépris de la démocratie parlementaire, jumelé à une culture excessive du secret, s'est aussi exprimé par le refus du gouvernement Harper de remettre des versions non censurées des documents sur la détention de prisonniers afghans. Il aura fallu que le président de la Chambre des communes, Peter Milliken, rappelle à tous les parlementaires que :

²⁴ Cette section est inspirée du dossier préparé par *Le Devoir* du 14 et 15 novembre 2009.

²⁵ Propos recueillis par CORNELLIER, Manon (2009). « La démocratie est en crise », *Le Devoir* (14 et 15 novembre), p. A-1.

²⁶ Cornellier, 2009, p. A-1.

²⁷ CARDINAL, François (2010). « Colère à Environnement Canada », *La Presse* (16 mars), www.cyberpresse.ca/environnement/201003/15/01-4260654-colere-a-environnement-canada.php (Consulté de 17 mai 2010).

Dans un régime de gouvernement responsable, le droit fondamental de la Chambre d'obliger le gouvernement à rendre compte de ses actes est un privilège incontestable et, en fait, une obligation.

On observe que « les hauts fonctionnaires et les ministres sont devenus responsables envers le premier ministre²⁸ », celui-là même qui, toutefois, ne prend pas la Chambre des communes au sérieux pour la tenue des débats publics nationaux, ce qui favorise la marginalisation du Parlement. Ce qui fait dire à Jeffrey Simpson, journaliste au journal *The Globe and Mail*, que ce premier ministre « a perdu de vue le rôle du Parlement comme intermédiaire entre le gouvernement et le peuple²⁹ ».

En conséquence, l'étude des projets de loi est escamotée et on introduit une réforme du Sénat pour mieux contrôler l'ordre du jour politique. Questionnés par les députés de l'opposition, les ministres responsables des dossiers incriminés ne sont pas nécessairement ceux qui répondent. On assiste à un véritable jeu de la chaise musicale. Selon Net Franks, spécialiste de la procédure parlementaire à l'Université Queens :

On est passé d'un régime de responsabilité individuelle à une situation où c'est le cabinet qui répond collectivement à l'opposition. Cela réduit l'importance de chaque ministre, qui est pourtant censé être responsable personnellement de son ministère³⁰.

Quand l'idéologie religieuse guide la législation fédérale...

Encore une fois, la Chambre des communes est saisie d'un projet de loi qui, s'il était adopté, remettrait en question le droit à l'avortement. En effet, le projet de loi C-510, déposé par le député conservateur manitobain Rob Bruinooge, président du caucus pro-vie de la colline Parlementaire, vise à « interdire la coercition d'une femme enceinte à avorter ». Le projet de loi, qui a passé le cap de la première lecture, définit la contrainte de la manière suivante : « l'exercice de pressions ou l'intimidation, y compris le fait de harceler ou d'importuner par des arguments l'expression de sa rancune ».

Ce projet de loi est la 5^e tentative des conservateurs à légiférer sur l'avortement. Les autres projets de loi étaient : C-484, qui visait à doter le fœtus d'un statut juridique en accordant la protection juridique aux femmes enceintes et aux enfants non encore nés victimes d'actes criminels ; C-537, qui voulait accorder la protection aux médecins participant à des actes médicaux contraires à leur religion ou leurs croyances ; C-338, qui visait à interdire les avortements après 20 semaines de grossesse ; C-543, qui visait à pénaliser les mauvais traitements infligés à une

²⁸ Cornellier, 2010, p. A-1.

²⁹ Cornellier, 2010, p. A-1.

³⁰ BUZZETTI, Hélène (2009). « Y a-t-il un ministre dans la salle ? », *Le Devoir* (14 et 15 novembre), p. A-6.

femme enceinte. Toutes ces tentatives témoignent de l'insistance de certains députés pour arriver à leur fin comme en témoignent les propos de Rob Bruinooge au sujet du projet de loi C-510 :

Pour le mouvement pro-vie au Canada, il est toujours important d'y aller par étapes, par petites étapes pour faire reconnaître la valeur des enfants non encore nés. Je suis persuadé que les gens comme vous appuieront ce projet de loi³¹.

Une chose est certaine, on assiste à un véritable mouvement orchestré par les pro-vie pour relancer le débat sur la criminalisation de l'avortement. Ce mouvement peut compter sur l'appui du Cardinal Ouellet qui demande au gouvernement Harper d'avoir « un peu plus de courage pour en faire plus au Canada pour défendre les droits de ceux qui ne sont pas encore en vie ». On ne doit pas sous-estimer les propos de la sénatrice conservatrice Nancy Ruth qui a confirmé, lors d'une conférence tenue par l'Association pour les droits de la femme et le développement, les pires soupçons des groupes pro-choix concernant les visées du gouvernement de Stephen Harper au sujet de l'avortement. Cette sénatrice leur a conseillé de ne plus critiquer la décision d'Ottawa de ne pas financer l'avortement à l'étranger sous peine d'en faire un enjeu électoral et de faire reculer la cause de l'avortement au Canada.

Cette prise de position n'est pas unique au Canada, comme en témoigne la croisade menée aux États-Unis qui vient de franchir un nouveau pas alors que le Nebraska est devenu le premier État américain à invoquer la douleur que ressent le fœtus pour justifier une loi interdisant la plupart des avortements à partir de 20 semaines de grossesse. Cette loi sera contestée en Cour suprême, car si elle était reconnue constitutionnelle, cela signifierait le plus grand recul de l'histoire pour les femmes depuis l'arrêt de la Cour suprême de 1973 légalisant l'avortement aux États-Unis et la décision en 1992, de cette plus haute instance, qui avait confirmé le droit des femmes à avorter avant que les fœtus ne soient viables.

Dans un tel contexte, l'ensemble du mouvement des femmes, mais aussi des mouvements sociaux progressistes devront augmenter leur vigilance à l'égard de la prochaine réunion du G-20 en juin prochain. Lors de cette rencontre, le gouvernement Harper tentera d'influencer les pays membres afin qu'ils adoptent une politique concernant la santé maternelle et infantile dans les régions les plus pauvres du globe qui exclut toutefois les services d'avortement. Pourtant, environ 35 millions d'avortements sont réalisés annuellement dans les pays en développement, et la majorité d'entre eux le sont dans des conditions insalubres et dangereuses. En moyenne, cinq millions de femmes sont hospitalisées chaque année pour complications d'un avortement non sécuritaire (sans tenir compte de celles qui n'ont même pas accès à un hôpital). Déjà, on peut s'attendre à des désaccords profonds entre le premier ministre et la secrétaire d'État des États-Unis,

³¹ BUZETTI, Hélène (2010). « Les pro-vie se mobilisent », *Le Devoir* (14 mai), www.ledevoir.com/politique/canada/288961/les-pro-vie-se-mobilisent (Consulté le 19 mai 2010).

Hillary Clinton, qui a déclaré lors de son passage à Gatineau, dans le cadre de la rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays du G-8 :

On ne peut pas parler de santé maternelle sans parler de santé reproductive. Et la santé reproductive ça inclut la contraception, la planification familiale et un accès légal et sécuritaire à l'avortement³².

... et les subventions aux groupes de femmes

Nous l'avons souligné lors de la présentation de la conjoncture en mars dernier, la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, lie dorénavant le financement d'un organisme d'aide humanitaire aux convictions morales, religieuses et politiques défendues par le gouvernement Harper. Nous en avons encore eu la preuve alors que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) vient d'accepter de verser 800 000 \$ à deux groupes canadiens dont l'un a présenté un projet visant à traduire la Bible dans le dialecte de populations locales en Afrique et en Asie et l'autre, issu d'une école alternative de théologie, qui veut implanter un projet au sud du Soudan.

Ce changement d'orientation quant aux subventions s'est aussi matérialisé par une nouvelle politique qui vise à « cibler » les subventions aux groupes à travers le Canada. Ainsi, cette année, plus d'une douzaine de groupes voués à la promotion et à la défense des droits des femmes ont vu leurs subventions coupées, et ce, sans signaux préalables. Ces compressions s'inscrivent en continuité avec d'autres qui ont eu lieu au cours des dernières années comme l'abolition du financement du Programme de contestation judiciaire ou, encore, l'abolition du programme de promotion de l'égalité à Condition féminine Canada.

Une réforme électorale pour une majorité conservatrice

Il n'en est pas beaucoup question, car cela semble loin, mais en 2014, la carte électorale canadienne subira de profonds changements. Ainsi, le ministre d'État à la Réforme démocratique, Steven Fletcher, a déposé le projet de loi C-12 qui ajoutera 30 sièges à la carte électorale afin de mieux refléter les variations de la population au Canada, principalement en Colombie-Britannique (7), en Alberta (5) et en Ontario (18) pour un total de 338 sièges.

Ce changement aura comme effet de diluer le poids politique du Québec au fédéral. La seule manière d'échapper à cela, c'est d'utiliser la clause sénatoriale de 1915 qui prévoit qu'aucune province ne peut avoir moins de députés qu'elle n'a de sénateurs. La réforme prévue pourrait aussi s'appuyer sur une autre clause – dite clause grand-père – adoptée en 1985 qui stipule qu'aucune province ne peut avoir un nombre de députés inférieur à celui qu'elle avait cette année-là.

³² BEAUCHEMIN, Malorie (2010). « Initiative du G-8 sur la santé maternelle - Harper et Clinton divisés sur l'avortement », *La Presse* (31 mars), p. A-20.

Finalement, selon Réjean Pelletier, professeur de sciences politiques à l'Université Laval, la réforme pourrait aussi prévoir une troisième exception qui viserait spécialement à protéger le poids du Québec, comme les précédentes ont servi jusqu'ici à protéger les provinces moins peuplées de façon générale.

Les catastrophes environnementales auront-elles raison de l'entêtement des conservateurs ?

Malgré toutes les catastrophes environnementales, Stephen Harper persiste à s'opposer à ce que les enjeux environnementaux soient au cœur de la prochaine rencontre du G-20. Par contre, il poursuit son lobby auprès de l'Union européenne afin qu'elle modifie son approche et abandonne l'idée d'une distinction environnementale entre le pétrole provenant des sables bitumineux et celui provenant de sources « traditionnelles ». Ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas des objectifs environnementaux, mais plutôt des considérations économiques afin de permettre à l'industrie pétrolière albertaine de rivaliser avec les autres producteurs mondiaux de pétrole.

Le gouvernement Harper a déposé, à la Chambre des communes, le projet de loi C-09 afin d'introduire de nouveaux changements à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Ces modifications, si elles étaient adoptées, permettraient de soustraire à une évaluation environnementale fédérale tout projet d'infrastructure financé par le gouvernement fédéral incluant les chantiers d'infrastructures municipales qui resteraient toutefois soumis aux évaluations environnementales provinciales. Encore une fois, les critères d'efficacité l'emporteront sur la préservation des écosystèmes.

Conclusion

Les bonnes nouvelles étant rares pour le mouvement syndical, il convient de compléter ce tour d'horizon par une nouvelle d'importance majeure pour le droit à l'égalité et à l'équité salariale pour les femmes. Le 26 avril 2010, la Cour d'appel des États-Unis a rendu une décision accordant « le statut d'action collective à une poursuite engagée en 2001 par six employées et ex-employées de Walmart pour discrimination systémique à l'égard des femmes en matière de promotion et de salaire³³ ». Évidemment, Walmart contestera cette décision en Cour suprême, sauf que depuis le dépôt de la plainte en 2001, les trois cours qui ont eu à se prononcer sur la cause ont donné raison aux plaignantes. Si la Cour suprême confirme ces décisions, il sera dorénavant possible d'intenter le plus important procès pour discrimination contre ce géant. On estime entre 500 000 et plus d'un million de femmes qui pourraient être visées par ce recours.

³³ « Discrimination : Walmart perd encore devant les tribunaux américains », *RueFrontenac.com*, 3 mai 2010, <http://ruefrontenac.com/affaires/commercedetail/21981-walmart-discrimination-justice> (Consulté le 18 mai 2010).

Plus encore, la décision de la Cour suprême pourrait aussi avoir un effet sur la plainte pour discrimination déposée contre le géant Costco Wholesale. Lorsqu'on sait toutes les difficultés qu'ont les travailleuses et les travailleurs québécois employés par Walmart à se syndiquer, une victoire des femmes étatsuniennes aurait pour effet de redonner confiance à toutes ces femmes et démontrer qu'il est possible de gagner des victoires contre ces entreprises extrêmement antisyndicales.

Recommandations de la CSQ

1. Que la CSQ marque sa forte désapprobation du budget Charest/Bachand ;
2. Que la CSQ travaille à amorcer les discussions pour la mise en place d'un front social de résistance au Québec.

Budget 20|10
11

62%

DE L'EFFORT POUR RÉTABLIR
L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE
SERA FAIT PAR LE GOUVERNEMENT.

- Réduction graduelle de 10% des dépenses de nature administrative d'ici 2013-2014.
- Réduction de 25% des budgets de formation, de publicité et de déplacements.
- Gel de la masse salariale de la fonction publique jusqu'en 2013-2014.
- Suspension, pour deux ans, du versement des primes au rendement aux hauts dirigeants des secteurs public et parapublic et de la plupart des organismes gouvernementaux.
- Maintien du remplacement de seulement 1 départ sur 2 à la retraite. Cette règle est désormais étendue au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation, incluant les cadres.
- Gel, pour deux ans, du salaire du premier ministre, des ministres et des députés.
- Fusion ou abolition de 28 fonds et organismes.
- Révision systématique de tous les programmes.
- Aucun programme automatiquement renouvelé.
- Tous les nouveaux programmes autofinancés.

POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS.

Québec 

POUR TOUS LES DÉTAILS : WWW.FINANCES.GOUV.QC.CA/BUDGET